

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06.07.2017

L'an deux mil dix-sept, le six juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 30 juin/06/2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

ETAIENT PRESENTS : M. Jérôme BRUEL, M. Rémy DIAT, Mme Nadine MEJEAN, M. Raymond DURRET, Mme Estelle ARU LE GALL, Mme Jacqueline PEYRARD, Mme Florence TIXIER DESTRE, M André METTON, Mme Bénédicte MAISONHAUTE, Mme Virginie BONNET, Mme Murielle MOLLON, Mme Hélène BONNET et M Arnaud MIGNARD,

Absents :

Procurations :

Avant de commencer le conseil municipal au sein de la mairie, M le Maire invite l'ensemble des élus à se rendre sur le terrain de foot où les attendent les dirigeants de l'association FINERBALL. Une fois sur le site, les dirigeants expliquent à l'ensemble des élus que les bâtiments sont vétustes et qu'il y a urgence de remettre aux normes l'installation électrique ainsi que la fosse septique. Les murs se fissurent. Ils souhaitent également l'agrandissement des vestiaires par la création d'un vestiaire pour les filles. Actuellement les adhérents se comptent au nombre de 150 licenciés dont 50 filles. Du fait d'un vestiaire inexistant pour les filles, ces dernières ne peuvent pas jouer en même temps que les garçons. M le Maire informe les élus que plusieurs devis ont été réalisés et que le coût s'élèverait à 200 000 €. Il est pensé d'acheter un terrain jouxtant le terrain communal afin d'agrandir le parking. Ils informent également que l'entretien est réalisé par les membres du club. M le Maire propose aux élus de réfléchir et de travailler sur une future solution à moindre coût.

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

1. TRAVAUX BATIMENTS/VOIRIE/URBANISME

a. Eclairage école primaire :

L'adjoint en charge de l'éclairage publique explique aux élus qu'il a sollicité 4 entreprises pour la réfection des travaux d'éclairage de l'école primaire. 2 entreprises n'ont pas donné réponse et 2 entreprises ont présenté un devis. Afin de faire des économies d'énergie et d'améliorer le confort visuel des élèves, l'adjoint en charge des bâtiments présente au Conseil Municipal plusieurs devis de rénovation de l'éclairage de l'école primaire :

- SARL EFDB pour un montant de 15 981.66 € TTC
- Entreprise DESGOUTTE pour un montant de 23 556.00 € TTC

L'écart entre les deux montants des devis suscite auprès des élus quelques interrogations car le matériel proposé par chacune des parties est identique. Mais l'entreprise qui a présenté le devis le plus cher a multiplié par deux les points d'éclairage. Alors l'adjoint en charge des bâtiments propose un comparatif unitaire de chacune des deux entreprises. Il a été calculé une différence de 55.85 € sur le prix moyen unitaire par local. Il informe également que dans le cas où il manquerait de l'éclairage, l'entreprise EFDB installera à ses propres frais, l'éclairage manquant. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide (10 voix pour et 3 voix d'abstention) de retenir l'offre de l'entreprise EFDB et de signer le devis pour un montant de 15 981.66 € TTC

La prochaine partie des travaux portera sur la réfection du chauffage de l'école primaire. En effet l'adjoint annonce un coût de 20 000 € de frais de chauffage par an et une économie d'énergie de 3000 € / an en ce qui concerne l'éclairage publique.

b. Sauvegarde informatique :

Monsieur le Maire informe les élus que la commune n'est pas dotée d'un système de sauvegarde des données administratives et qu'il convient d'effectuer une double sauvegarde en cas de piratage des données, de vol ou d'incendie.

Il présente alors au Conseil Municipal un devis d'achat de la sauvegarde informatique de la société Rhône-Alpes Repro informatique. Le principe est de stocker toutes les données informatiques au sein de la mairie sur la Beebox placée sur le réseau. Toutes les données seront scannées par un anti-virus, chiffrées, compressées et transférées via internet sur une autre Beebox placée dans un endroit secret. Toutes les données seront donc sauvegardées et restent disponibles sur les beebox.

Le montant de la prestation comprend la location et la licence Box2Bix ainsi qu'une maintenance de 5 ans au prix de **85 € HT/mois**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres décide de retenir l'offre de la société Rhône-Alpes Repro informatique dont le montant de la prestation qui comprend la location, la licence Box2Bix et la maintenance de 5 ans sera de 85 € HT/mois.

2. PERSONNEL/FINANCES/ECOLE/ADMINISTRATIF :

a Réforme des rythmes scolaires :

L'adjointe en charge de la vie scolaire informe les élus que le dernier conseil d'école a eu lieu le 22 juin dernier. A cette date-là, les communes ne disposaient pas encore du projet du décret permettant aux communes de revenir à la semaine de 4 jours. Une discussion entre les parents d'élèves, le personnel académique et les élus s'engage. Les parents d'élèves informent d'un questionnaire demandant aux parents leurs souhaits pour un éventuel retour à 4 jours.

50 % des parents ont répondu à ce questionnaire et 80 % des 50 % souhaitent repasser à la semaine des 4 jours. Toutefois, tous les enseignants ne souhaitent pas changer de rythme. La commune ne changera donc pas de rythme à la rentrée. Une demande auprès de l'inspection académique a été sollicitée pour que les TAP soient réalisés en 1 heure au lieu des ¾ H. La CDEN s'est réunie le 5 juillet dernier et la réponse ne devrait pas tarder à arriver en mairie. L'adjointe informe également que le fond de soutien est pérennisé jusqu'en 2018. Actuellement quelques communes ont demandé une dérogation pour repasser aux 4 jours, mais c'est l'inspecteur académique qui donnera une réponse finale. De plus le retour éventuel pour les communes demandant à repasser aux 4 jours pose le problème du ramassage scolaire en terme d'horaires.

Un courrier informera les parents du RPI du changement des nouveaux horaires des TAP.

La commission école propose aux membres du Conseil Municipal de voter le tarif des temps d'activités périscolaires (activités et étude) applicable à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 et de fixer le tarif annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif suivant concernant les Temps d'Activités Périscolaires (activités et étude) :

TAP : de 15h15 à 16h15 : **36 €/ enfant** (pour l'année scolaire)

Le régisseur est chargé de l'encaissement des TAP. Le règlement s'effectue à l'avance, à l'inscription, auprès de la Mairie, de préférence par chèque libellé à l'ordre du trésor public. Un chèque est établi par enfant. Pour les familles ayant plusieurs enfants, l'encaissement sera étalé sur plusieurs mois en fonction du nombre d'enfants. Exemple : 1^{er} chèque encaissé en septembre, 2^{ème} en octobre....

Les personnes rencontrant des difficultés financières pourront s'adresser au régisseur pour définir des modalités de paiement.

Concernant les inscriptions en cours d'année, le montant facturé sera au prorata du temps scolaire restant à courir.

a. Point sur le personnel :

Anais PHILIPPON termine son contrat le 7 juillet prochain. Un pot de départ est prévu ce jour-là ainsi qu'un remerciement aux bénévoles qui ont œuvré toute l'année pour le bon déroulement des TAP. Un petit cadeau sera distribué à chacun. Un recrutement a été lancé pour la remplacer. La commune a reçu un très grand nombre de candidatures et 13 candidates seront reçues en mairie afin de passer un entretien. Les conditions de recrutement sont les suivantes : être titulaire du CAP petite enfance et être éligible au contrat aidé. Les enseignants de l'école seront également présents lors de cet entretien.

b. Emploi d'été :

Le Maire et l'adjoint à la voirie ont reçu en entretien 3 jeunes pour le remplacement des employés communaux pendant leurs vacances d'été. Malheureusement, ces 3 jeunes ne sont pas titulaires de leur permis de conduire et ces deux conseillers n'ont pas souhaité donner une

suite favorable à leur recrutement. 2 personnes en recherche d'emploi et titulaires de leur permis de conduire ont également postulé : Mr Patrice DUCREUX et Mr Guy VASSOILLE. Il est donc proposé qu'ils effectuent chacun 15 jours de remplacement entre juillet et août.

c. Budget assainissement : admission en non valeur :

Le Conseil municipal est informé que le montant des produits inscrits aux rôles des années 2011, 2012, 2013, 2014 qui n'ont pu être recouvrés s'élève à la somme de 1422.48 €. Les élus décident d'admettre en non-valeur les produits pour un montant total de 1422.48 €

3. Divers :

- Travaux de renouvellement du réseau AEP et mise aux normes du réseau assainissement de Nervieux : l'appel d'offre se termine le lundi 10 juillet à 12h00.
- Etang : le lundi 10 juillet prochain, l'entreprise NAULIN installera la plateforme et tous les jeux seront installés d'ici 15 jours. Les toilettes sèches seront installées dans le courant de la semaine prochaine ainsi que les portiques. La pêche est ouverte au public. L'adjointe en charge du CME informe également que les jeunes du CME ont réfléchi sur des panneaux informant sur la flore et la faune de l'Etang. Une commande va être très prochainement passée.
- Concours de fleurissement : la commission communale du fleurissement avec les enfants du CME ont sélectionné le 26 juin dernier 14 maisons fleuries. Le résultat sera prononcé lors de la fête patronale en septembre prochain.
- ADMR : la subvention versée à l'ADMR sert à l'organisation des manifestations.
- Diagnostic jeunesse : une conseillère municipale a participé via la nouvelle intercommunalité Forez Est à une réunion sur le diagnostic jeunesse. Cette étude porte sur le l'habitat des jeunes qui peuplent nos villages ruraux. Il a été constaté que les jeunes partent de nos villages. Une action est entrepris afin de trouver des solutions pour qu'ils ne désertent pas nos villages.

Prochain Conseil Municipal : mercredi 30 août 2017 à 20h